

Mesdames, Messieurs,

Au regard des dispositifs de l'arrêté préfectoral n°289 portant mesures de police dans le département de Seine & Marne en vue de ralentir la propagation du virus Covid-19, les locaux municipaux ne sont pas autorisés à accueillir du public et ce, jusqu'au lundi 16 novembre inclus.

Ainsi vos activités ne pourront pas reprendre avant le 17 novembre prochain, et je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous tenir informés des prochains dispositifs sanitaires.

Comptant sur votre compréhension.

Très cordialement

Pour **Christophe COLAS**

Adjoint – Sports, Animations, Loisirs